

écrit le 21 juin

Tribunal de Première Instance
du
Département de la Seine

Paris, le 21 avril 1915

Monsieur,



J'ai eu l'occasion - au
congrès des Sociétés savantes
tenue à La Haye en juillet
1914 et dont la présidence
m'avait été confiée, de
saluer en raccs un de
mes plus éminents pré-
sidents. La guerre a
arrêté la publication
du volume que le comité
de Broquette Lissou doit
composer à cette occasion.

Je ne suis pas un
inconnu pour raccs,
car j'ai eu l'honneur
de passer quelques ins.
Quelques raccs à
Montauban chez notre
regretté ami Ed. Forestier
qui chercha à nous dé-

montrer que nos deux fa-
milles devaient avoir un
singulier commun -
vous en souvenez-il ?
Je lis dans le compte-
rendu d'une séance de
Montauban que vous avez
"envoyé une note sur le
"mode d'éclairage à l'époque
"préhistorique?"

Serait-ce trop vous deman-
der que de vous prier
de m'envoyer en commu-
nication copie de cette note?

En effet, j'ai terminé
un travail sur "la lampe
antique" jusqu'à nos jours,
à l'aide de 300 et quelques
lampes qui forment ma
collection et qui est aussi
riche et complète que celles
du Louvre et du musée de
St. Germain réunies.

Je n'y donnerai ni elle ni
l'oxyde, pour une goutte
d'huile brûlée l'ancien,
ni la lampe d'argile
d'Égypte, achetée 300 francs
qui n'est pas parvenue



jusqu'à moi; - mais, j'ose
donnerai l'image et la
description de 99. recouvertes,
depuis le galeb aussi anti-
quissime, le "petit vase",
dont parle Hérodote (II, Suterje
62) plein de sel et d'huile sur une
mèche nageant au dessus; - jus-
qu'à nos Calix, Calcith, Crasset,
Crusain, Caudith etc, employés
en Languedoc ou en Gasconne.

Mais je ne donne que deux
pages sur le "diam à bande
d'or" qui, en frottant deux
bâtons l'un contre l'autre,
leur arracha une étincelle,
sur l'époque des "brasiers
houvériques" et des "fourches".

J'ai confié mon manus-
crit à mon ami M. Toussaint
qui a fait dans Saglio et
Saxeulberg l'article si re-
marquable sur "La Lampe".

Et comme les temps pré-
historiques nous pas de
secrets pour vous, serait-
ce trop demander de votre
obligeance que la com-
munication d'une copie

de la "note" que vous avez
renvoyée à Montauban?

M'autoriseriez-vous à
vous citer dans mon
ouvrage avec les préci-
sions que votre note
me fournirait?

Etant un fervent de
vos écrits, à l'effet de
résultat de vos recherches,
je n'ai rien de relevé
concernant le terminus
préhistorique. Je vous
serai infiniment recon-
naissant de toutes les
précisions et indications
que vous voudrez bien
me fournir, avec votre
obligeant habituel,
sur cette partie de mon
ouvrage qui est bien
accessoire mais qui a
l'importance de tout
début de composition.

Je vous prie, cher
monsieur, l'assurance
de mes sentiments hautement
distingués et les meilleurs

F. de Candolle
Président de section à
87 B - St. Michel Paris